



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Formulaire à renvoyer à : info@crmsf.be ou CRMSF
rue du Vertbois 13c
4000 LIEGE

En cas de problème pour compléter le formulaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la CRMSF au 04/232.98.51/52 ou par e-mail : info@crmsf.be

Le formulaire ne sera pris en considération que s'il est accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation (cf. annonce).

Madame

Monsieur

Nom :

Prénom :

Rue et n° :

Code postal :

Localité :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Déclaration sur l'honneur :

La CRMSF est soumise aux règles transversales prévues par le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

Ne peuvent être nommés membres de la commission les agents de l'Administration du Patrimoine, visée à l'article D.3,2° du Code wallon du Patrimoine.

Ne peut également pas être nommée membre de la commission toute personne condamnée ou membre d'un organisme ou d'une association qui a été condamné, en vertu d'une décision de justice coulée en force de chose jugée, en raison de son hostilité manifeste vis-à-vis des principes de la démocratie tels qu'énoncés par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la Constitution, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie ou par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale.

L'interdiction visée à l'alinéa précédent cesse dix années après la décision de justice considérée, s'il peut être établi que la personne, l'organisme ou l'association en question a publiquement renoncé à son hostilité vis-à-vis des principes démocratiques énoncés par les dispositions visées à l'alinéa 6.

Elle cesse un an après la décision de justice considérée, si la personne a démissionné de l'organisme ou de l'association condamné immédiatement après la condamnation et en raison de cette condamnation.

En cochant cette case, vous déclarez explicitement sur l'honneur ne pas être concerné-e par les interdictions énumérées ci-dessus, et être conscient-e qu'à défaut, votre candidature ne pourra pas être prise en considération.

Date :**Signature :**